



Suite à la communication de Carrefour, le Groupe Casino considère que Carrefour et ses administrateurs engagent leur responsabilité en acceptant, malgré les avertissements, une opération engagée de manière hostile et menée dans le cadre de négociations illégales.

Selon Carrefour, la réalisation de cette opération serait notamment conditionnée à l'accord de CBD. En revanche, Carrefour omet délibérément de préciser que l'accord de Wilkes, et donc celui de Casino sont requis. Tout projet impliquant le devenir de CBD, dont Casino détient le co-contrôle, ne peut en effet avoir lieu que dans le respect du pacte d'actionnaires liant le Groupe Casino au Groupe Diniz, et est ainsi conditionné à l'approbation unanime du conseil d'administration de Wilkes.

St Etienne, le 4 juillet 2011

Contact analystes et investisseurs

Régine Gaggioli

rgaggioli@groupe-casino.fr

+ 33 (0)1 53 65 64 17

Aline Nguyen

anguyen@groupe-casino.fr

+ 33 (0) 1 53 65 64 85